

Questions orales

M. MacEachen: ... que les taux d'intérêt redescendent plus tard et que les jeunes gens puissent ...

M. Clark: Qu'ils donnent un million de dollars à Maurice Strong.

M. MacEachen: Devenir propriétaires de leurs maisons, ils devraient alors se ranger derrière moi dans la lutte que je mène contre l'inflation au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES**LE FONGICIDE CAPTAN—LES RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a présenté certaines recommandations à celui de l'Agriculture au sujet d'un fongicide, le Captan, qui serait un agent cancérigène et provoquerait de nombreuses déformations congénitales et fausses couches. Le ministre pourrait-il rendre publiques les recommandations que son ministère a présentées au ministère de l'Agriculture? Pourrait-elle également nous dire ce que son ministère a l'intention de faire pour limiter l'emploi du Captan dans des produits non agricoles comme le papier peint, les produits de beauté et les produits pharmaceutiques?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je n'ai aucune hésitation à rendre publiques la lettre et les recommandations que j'ai adressées à mon collègue le ministre de l'Agriculture, de même, si cela est requis et si le ministre de l'Agriculture le juge à propos, puisqu'il est dans une relation de client avec mon ministère, de rendre également publique l'étude de base qui comprend la mise à jour de la littérature scientifique sur les dangers connus à ce jour—et je ne souscris pas au préambule du député en disant cela—touchant le fongicide Captan. Cependant, étant donné les règles du jeu, il vaudrait mieux demander au ministre de l'Agriculture lui-même—puisque l'en a la responsabilité légale—de publier ces documents. Je ne m'y opposerai certainement pas.

[Traduction]

M. de Jong: Madame le Président, le ministre de l'Agriculture a été questionné et comme d'habitude, il a donné une réponse que personne ne comprend vraiment.

LE RÔLE DU COMITÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma question supplémentaire s'adresse à ce même ministre. Le 22 mai, il a créé un comité composé de 17 membres pour examiner le dossier du Captan et d'autres questions relatives aux fongicides, insecticides et autres. Ce nouveau comité remplace-t-il désormais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et adopte-t-il les recommandations concernant l'enregistrement

de ces produits chimiques? Dans l'affirmative, quels moyens techniques ou autres ce comité a-t-il à son actif, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas?

● (1430)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, madame le Président. Le rôle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est très clair. J'étudie la possibilité de rendre plus sévères les conditions dans lesquelles le ministère agira à titre de conseiller dans le domaine de la santé. Le rôle du ministère n'a pas été confié au comité. Si le député avait lu le communiqué de presse, il aurait compris sans la moindre équivoque que le conseil que j'ai donné au ministère de l'Agriculture reflète l'étendue exacte de nos connaissances sur le Captan et est conforme aux recommandations qui ont été faites à son sujet. La recommandation principale est d'interdire l'usage domestique du Captan—à cet égard, on a très mal interprété ce que j'avais recommandé—parce que dans les enfants et les femmes enceintes peuvent y être exposés dans les petits espaces ouverts des jardins. Nous voulons donc interdire l'usage domestique du Captan et non son usage par les agriculteurs dans les grands espaces que constituent leurs champs, conformément à notre intention de contrôler plus sévèrement et même, éventuellement, de limiter son utilisation. Nous ne recommandons pas d'en interdire l'usage par les agriculteurs. Au lieu de cela, le comité va étudier d'autres recommandations qui auront pour effet de modifier l'usage fait d'un grand nombre de ces produits.

* * *

L'ADMINISTRATION**LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES SUBSTANCES TOXIQUES**

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Nous nous trouvons ici en présence d'un comité spécial institué par le ministère de l'Agriculture qui nous paraît à tous commencer à se substituer au ministère de la Santé, malgré ce que vient de dire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. De même, dans un communiqué de presse rendu public le 31 mars 1981, le ministre de l'Environnement déclarait que son ministère allait s'occuper à fond de la question des substances toxiques et que cette question allait avoir la priorité dans ce ministère ...

Mme le Président: A l'ordre.

M. de Jong: Le ministre de l'Environnement déclare qu'il se préoccupe de la question des substances toxiques qui ne figurent même pas parmi les sujets d'étude du comité institué par le ministre de l'Agriculture. On ne fait aucun cas du ministère de la Santé. Qui est responsable de la question des produits chimiques et des substances toxiques au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme cette substance chimique sert à des fins agricoles, on a cru bon de confier au ministère de l'Agriculture la responsabilité de cet aspect particulier des problèmes concernant l'environnement et la santé.